

MAITRES HORLOGERS A GENÈVE

chez HOROVITZ & Cie

JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

Organe Officiel des Sociétés Suisses

ET DU PROCHE-ORIENT

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine. Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

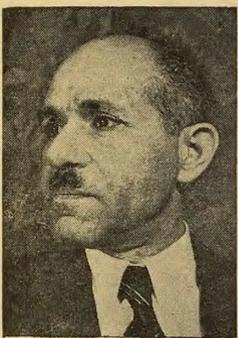
Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

Donnez de l'ICE CREAM à vos enfants Mais de l'ICE CREAM GROPPI qui est pasteurisé R.C. 76686

LA SOCIETE SUISSE - EGYPTE

La réunion du 11 septembre à Zurich

La Société Suisse-Egypte, fondée il y a un an, a tenu le 11 septembre, à Zurich, sa première assemblée générale...



M. Abdel Moneim Moustapha Ministre d'Egypte en Suisse

Le Ministre de Fischer a prononcé ensuite une courte allocution sur « la Suisse et le Canal de Suez »...

Dans son discours d'ouverture, le président a insisté sur les bonnes relations qui existent entre notre pays et l'Egypte...

Le rapport d'activité présenté par le professeur Andreae ainsi que les comptes annuels, soumis par le caissier, Dr. Siegfried Frey, de Berne, ont été approuvés.

Le Ministre Abdel Moneim Moustapha et le ministre Beat de Fischer ont été élus par acclamations membres d'honneur, en reconnaissance pour les grands services qu'ils ont rendus aux relations étroites entre l'Egypte et la Suisse.



M. Beat de Fischer Ministre de Suisse au Caire

Le comité central du parti radical démocratique suisse réuni à Olten a pris position à l'égard des projets fédéraux soumis en votation fédérale le 5 octobre.

Le parti radical démocratique suisse et les votations du 5 octobre

Des lors il n'est pas admissible que les frais de construction des abris soient entièrement à la charge du budget militaire. On demande aussi constamment que l'on trouve une couverture pour les nouvelles dépenses...

Le Comité Central du parti radical-démocratique suisse a pris connaissance de la conférence de Dr. Dietschi, Conseiller national (Bâle), au sujet de l'arrêté fédéral concernant la construction d'abris antiaériens...

CONSEIL NATIONAL

A l'ouverture de la session d'automne du Conseil national, lundi soir, M. Karl Renold, président, prononce l'éloge funèbre du juge fédéral Louis Couchepin...

Les mêmes rapporteurs recommandent ensuite d'accorder une autre subvention de 940.000 francs au même canton d'Obwald pour la correction de la Petite Schlieren...

MM. Ffisch, sec. Appenzell Rh. ext., et Grandjean, rad. Vaud, rapportent en faveur d'une subvention de 1.250.000 francs au canton d'Obwald pour la correction du torrent de la Lau et de ses affluents sur le territoire de la commune de Giswil.

La Commission du Conseil National et la liquidation des accords de Washington

La commission du Conseil national chargée d'examiner l'arrêté fédéral relatif à la ratification des accords conclus avec la République fédérale allemande d'une part, et avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France d'autre part...

La commission a ensuite été informée sur l'accord conclu entre la Suisse et la République fédérale allemande concernant le règlement des créances d'Etat suisses à l'égard de l'ancien Reich allemand...

Il en résulte que le Conseil fédéral déposera prochainement à l'Assemblée fédérale un rapport et des propositions sur l'utilisation du premier acompte de 121,5 millions de francs versé par l'Allemagne sur le milliard du clearing.

Le tabac Deux rapports ont été présentés sur la question du tabac, l'un par M. E. Speiser, conseiller aux Etats de Baden et par M. H. Häberlin, conseiller national de Zurich.

La répartition des frais de construction d'abris est prévue de façon équitable et n'entraîne aucune charge insupportable. Aussi peut-on admettre la contribution publique de 40 0/0 versée en faveur des locataires et des propriétaires.

La construction d'abris antiaériens est une mesure résultant de l'insécurité des temps actuels. C'est de là que découle le devoir du gouvernement et du parlement sur la base duquel on a préparé un projet qui assure le mieux possible la protection de la population civile.

Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats

La commission des affaires étrangères du Conseil des Etats a réuni les 9 et 10 septembre 1952 sous la présidence de M. Speiser, conseiller aux Etats (Argovie).

M. Max Patitpierre, conseiller fédéral, chef du Département politique, a rendu compte de la situation politique générale et de la position actuelle de la Suisse. Au cours de la discussion qui suivit et qui porta notamment sur la question de la neutralité suisse...

Le délégué du Conseil fédéral pour des missions spéciales, M. le ministre Stucki, a ensuite renseigné la commission sur les accords qui viennent d'être conclus avec les Alliés et la République fédérale d'Allemagne...

ASSOCIATION DE LA PRESSE ETRANGERE EN SUISSE

Fidèle à sa coutume, qui est de prendre contact chaque année avec une nouvelle région de notre pays, l'Association de la presse étrangère en Suisse (A.P.E.S.) qui célèbre l'an prochain le 25ème anniversaire de sa fondation...

Se arrondissement, seront bientôt utilisés également pour la réparation des lignes électriques des 1er et 2e arrondissements de notre réseau national qui était représenté aux journées de Schaffhouse par son secrétaire général, M. Max Strauss.

C'est au citoyen lui-même qu'il appartient de décider s'il entend prendre en faveur de sa famille les mesures préventives nécessaires pour le cas où un conflit armé nous surprendrait. Le comité central du Parti radical-démocratique suisse est persuadé de l'opportunité des mesures envisagées...

Le soir, les journalistes étrangers furent les hôtes de la ville de Schaffhouse qui avait également convié diverses notabilités de la ville et les représentants de la presse locale.

Le dimanche, une excursion sur le Rhin et le lac intérieur, avec visite de Stein am Rhein, mit le point final à ces deux journées parfaitement réussies qui bénéficièrent d'un temps radieux et permirent aux représentants des agences et quotidiens étrangers de mieux connaître une région caractéristique de notre pays.

AVANT LA VOTATION DU 5 OCTOBRE

Goût de fumée

Je viens de terminer la lecture d'une brochure publicitaire américaine, traitant la manière de voyager et de se faire des amis dans les pays visités. Ce fut une révélation pour moi de lire la façon dont les Américains cherchent à lier connaissance et, en quelque sorte, se sentent chez eux dans n'importe quelle partie du monde...

A l'article intitulé « Suisse », je lis: « Il est un moyen très simple lorsque l'on voyage en Suisse, de pénétrer un peu dans l'âme du pays en participant au genre de vie de ses habitants. Pour cela, ce n'est pas la peine de vouloir goûter ou de s'exercer au jeu du drapage; vous y perdriez des semaines sans grands succès, sans compter que ces exercices ne sont pratiqués dans le pays que par peu de gens. Nous vous conseillons autre chose: entrez dans un magasin de tabac et demandez un paquet de «Stumpens».

Le Conseil des Etats s'est réuni lundi soir, pour sa session d'automne. Le président, M. Bizio Bossi (rad, Tessin) a prononcé l'éloge funèbre du juge fédéral Louis Couchepin, puis la Chambre, ayant entendu un rapport favorable du député radical Vatterlaus, de Zurich, a ratifié par 31 voix, sans opposition, la convention concernant l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel.

En toute modestie nous devons convenir que cette manière de voir est assez juste, que la Suisse est un grand fumeur de bouts, et que cet attribut national peut presque être considéré comme un symbole: personnellement, je vois toujours une affiche, posée dans les salles d'attente des chemins de fer fédéraux, représentant un homme fumant un bout, avec cette légende: « Si tu es un homme, fume un «Stumpen» ».

Le char de la Société Jurassienne « Le Sapin »

A LUCERNE

L'ouverture du 33ème Comptoir Suisse

L'ouverture du 33ème Comptoir suisse a coïncidé avec la journée de la presse. Plus de 300 journalistes actuellement en voyage dans le pays, ont été reçus par la direction du comptoir. Les journalistes ont visité avec intérêt le Comptoir suisse, MM. les nouveautés, dont le planarium, une imprimerie en activité, le pavillon de l'horlogerie vaudoise ainsi que deux pavillons étrangers, le Congo belge et la Tunisie.

Le 5 octobre 1952, la nouvelle loi sur les tabacs sera soumise au suffrage du peuple suisse, et déjà la campagne électorale a commencé. Tous les partis politiques n'ont pas encore pris position. Sur le plan national, quelles seront les conséquences de cette loi est rejetée? Sans vouloir entrer dans les questions politiques du débat, regardons simplement les faits. Le contingentement du tabac brut a fait ses preuves, grâce à cette mesure, la défense des intérêts des fumeurs, des ouvriers cigariers, des petites manufactures de cigares et de bouts établis dans nos diverses régions a été assurée ainsi que leur gagne-pain. Si le peuple rejette la loi, il n'est pas douteux que ces petites manufactures seront, dans un laps de temps plus ou moins court, absorbées par les quelques gros fabricants, centralisés en quelques points du pays, et la population semi-rurale de cette industrie disparaîtra. On assisterait également au nivellement du goût, du choix et des prix du cigare suisse, ce qui équivaldrait à la standardisation de l'industrie du tabac en Suisse. Pour éviter cela, espérons que la loi sur le tabac sera acceptée à une forte majorité au scrutin du 5 octobre. M. Flechter.

LA SUISSE ET LE MONDE

LES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA SUISSE ET LE VENEZUELA
Les échanges commerciaux entre la Suisse et le Venezuela se sont développés en 1951 d'un...

LES RELATIONS POLONO-SUISSES
Ainsi qu'il ressort des statistiques, les relations commerciales polono-suisse marquent un...

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

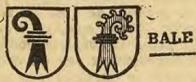
C.I.C.R.

LES HOTES DU CICR
Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu la visite de M. Alfredo Farhat, député au...

C.F.F.

LES CHEMINS DE FER FEDERAUX PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1952
L'évolution du trafic des C.F.F. a présenté les caractéristiques suivantes au cours du premier semestre de l'année...

Dans nos Cantons



AVANT LES VOTATIONS A BALE
L'Assemblée des délégués du parti socialiste de Bale-Ville propose de voter comme suit les 4 et 5 octobre : Projet sur le...

CEUX QUI S'EN VONT
Le compositeur Otto Rippel est décédé à Bale à l'âge de 68 ans. Après avoir fait ses études, il a été directeur et maître de musique à Salzbourg...

ASSOCIATION SUISSE DES PASTEURS REFORMES
La société suisse des pasteurs réformés a tenu sa réunion à Bale des 8 au 10 septembre en présence de 160 participants de tous les cantons protestants et de la diaspora...

LE STADE BALOIS DE ST. JACQUES
La commission du grand conseil a approuvé le projet de conseil d'Etat qui demande l'ouverture d'un crédit de 3,5 millions pour achever les travaux d'aménagement du stade de St. Jacques...

LA VIE ECONOMIQUE

LA SITUATION ECONOMIQUE PENDANT LE DEUXIEME TRIMESTRE DE CETTE ANNEE
La Commission de recherches économiques, dans son rapport sur la situation économique pendant le deuxième trimestre de l'année en cours, conclut par les observations suivantes...



POLITIQUE COMMERCIALE ET DOUANIERE
La commission des douanes du Conseil national a tenu sa séance à Buchs les 4 et 5 septembre sous la présidence de son président, M. Ochs...

BANQUE DES REGLLEMENTS INTERNATIONAUX
Selon la situation des comptes de la Banque des règlements internationaux au 31 août 1951, le total du bilan est passé de 1.134,2 millions à fin juillet, à 1.176,2 millions...

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER D'INTERLAKEN
L'accident de chemin de fer d'Interlaken-Est a fait une nouvelle victime, M. Hermann Zurbuchen, tenancier du restaurant « Zaeringer » à Berthoud...

UNION INTERPARLEMENTAIRE
En conclusion de la conférence de l'Union interparlementaire eut lieu une discussion entre les représentants de la presse et le secrétaire général de l'Union, M. Léopold Boissier...

LES FONDS PLACES EN ALLEMAGNE
Les fonds placés en Allemagne, en exécution des accords de La Haye de 1930, ne sont pas portés dans la situation et font l'objet d'un compte spécial séparé d'un montant de 297,2 millions (sans changement par rapport à fin juillet)...

Il a été constaté au cours de cet entretien que la participation à la conférence a été particulièrement nombreuse et que l'importance de cette dernière a été soulignée par la présence d'hommes politiques éminents, de chefs de partis, d'anciens ministres et de sous-secrétaires d'Etat...

Le comité qui, jusqu'ici a déjà discuté des propositions portant sur des mesures de ce genre, entend poursuivre maintenant ces discussions et la question principale qu'il aura à traiter sera l'organisation intérieure et la procédure d'un organisme international pouvant être chargé de mettre en oeuvre les propositions du comité...

Une première réunion du comité d'experts de la grippe s'est ouverte au palais des Nations. Les travaux qui dureront une semaine environ, portent sur des problèmes d'importance capitale en ce qui concerne les recherches sur la grippe et la lutte contre cette maladie sur le plan international...

Une conférence des sections de l'Union suisse des arts et métiers intéressés à la politique douanière s'est tenue sous la présidence de M. U. Meyer-Boller. Elle a entendu un exposé de M. E. Widmer, directeur général des douanes, sur l'état des travaux concernant la révision du tarif douanier...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le comité spécial des pratiques commerciales restrictives vient d'ouvrir sa troisième session au Palais des Nations sous la présidence de M. Sennison (Suède). La résolution adoptée l'année dernière par le conseil économique et social des nations unies, créant ce comité, recommandait des mesures appropriées et que les Etats membres des nations unies coopèrent entre eux afin d'empêcher que les entreprises commerciales affectant le commerce international, qui restreignent la concurrence limitent l'accès aux marchés ou favorisent le contrôle des monopoles...

Le comité qui, jusqu'ici a déjà discuté des propositions portant sur des mesures de ce genre, entend poursuivre maintenant ces discussions et la question principale qu'il aura à traiter sera l'organisation intérieure et la procédure d'un organisme international pouvant être chargé de mettre en oeuvre les propositions du comité...

Une première réunion du comité d'experts de la grippe s'est ouverte au palais des Nations. Les travaux qui dureront une semaine environ, portent sur des problèmes d'importance capitale en ce qui concerne les recherches sur la grippe et la lutte contre cette maladie sur le plan international...

Une conférence des sections de l'Union suisse des arts et métiers intéressés à la politique douanière s'est tenue sous la présidence de M. U. Meyer-Boller. Elle a entendu un exposé de M. E. Widmer, directeur général des douanes, sur l'état des travaux concernant la révision du tarif douanier...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le Conseil administratif de la ville de Genève avait signé une convention aux termes de laquelle la ville s'engageait à construire toutes les voies d'accès au quartier de Beaulieu au fur et à mesure de sa construction...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

Le grand comité central de la Société suisse des commerçants s'est réuni les 6 et 7 septembre à Zurich sous la présidence de M. Karl Strickler, pour examiner un certain nombre de questions importantes se rapportant à la politique économique et de l'association. Après un exposé de M. Ph. Schmid-Ruedin, conseiller national, et une discussion animée, le comité central a décidé de recommander aux membres électeurs d'approuver le cinq octobre le projet sur le contingentement du tabac soumis en votation fédérale...

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE
SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE (EN FORMATION)
BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES
MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS
Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs - Moteurs - Aspirateurs Ventilateurs - Chauffe-Bains Appareils Electro-Ménagers Fils et Câbles Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

Chez Melki Maitre Drapier
Les meilleures draperies les plus beaux coloris au plus bas prix
MAISON PRINCIPALE: 13, Rue Tewfik ANNEXE: 23, Place Mohamed Aly (Immeuble de la Dalra Youssoufia). TEL. 20438. R.C.A. 36449

ELECTRICITE LUIGI MASCHIO
13, Rue Sélim Kaptan Téléphone 2782
ALEXANDRIE - Egypte
Tous genres d'applications Canalisations électriques pour force et éclairage Sonneries, Microphones, Réparations de dynamos, etc Bonnes références

THE COLONIAL STORES
TH. N. SYMEONIDIS
4, RUE TEWFICK PHONES 21228 et 21229 ALEXANDRIA
FOR QUALITY GROCERIES AND PROVISIONS WINES AND SPIRITS R.C. 27710

MISR-FLUVIALE Association en participation
Bureaux Principaux: ALEXANDRIE: 10, Rue Chérif Pacha Tél. 28659, 28660. CAIRE: 39, Rue Kasr El Nil Tél. 54487, 54547
Agences: MINIA ASSIOUT ASSOUAN WADI-HALFA PORT-TEWFICK ISMAILIA PORT-SAID

La Flotte comprend 140 unités fluviales des types les plus modernes
Pour tous vos problèmes de conditionnement, INTER-PACK a division of B.FAVARGER, Ing. peut vous conseiller et vous fournir: SERVICE TECHNIQUE SERVICE COMMERCIAL
Machines à emballer, prier, ensacher, embouteiller, peser, doser, embêter, encoler, étiquetter, imprimer, découper, pour ferblanteries, cartonnages, caissoneries, etc. Fournitures d'emballage, cartons, papiers en tous genres, aluminium, bouteilles, bouchons, capsules, ampoules, feuillard, tubes souples, etc.
B. FAVARGER Ing. 3, Gare du Caire, Alexandrie. - Tél. 29087. R.C.A. 38777

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGILISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

Il n'y aura pas de culte le dimanche 28 septembre. Reprise des cultes réguliers, le dimanche 5 octobre 1952.

Message du Conseil Synodal à l'occasion du Jeûne de 1952

Chers Frères et Soeurs en Jésus-Christ, En ce jour du Jeûne fédéral, Dieu nous appelle à nous arrêter à réfléchir et à faire un retour sur nous-mêmes.

Soyez reconnaissants ! Il ne nous est pas dit: « Désespérez », ou « Protestez », ou encore: « Critiquez les autres ».

Nous avons tout d'abord à confesser notre ingratitude, nous en particulier, citoyens de ce pays, qui avons été protégés de tant d'épreuves, et qui avons perdu jusqu'à l'habitude de remercier.

Il y a un an, nous avons été invités déjà à la reconnaissance, à la repentance et à la prière. Avons-nous répondu à cette invitation? Avons-nous persévéré dans ces sentiments au cours de l'année écoulée? Apprenons, aujourd'hui, à mieux reconnaître les bénédictions que Dieu nous accorde constamment, et à lui apporter l'hommage de notre gratitude.

Nous sommes appelés aussi à la repentance. C'est une chose infiniment sérieuse. Nous n'aimons pas nous repentir, tant que nous vivons éloignés de Dieu. En ce jour de Jeûne, nous voulons faire un retour sur nous-mêmes. Nous voulons comprendre que toutes les detresses du monde et toutes les menaces qui pèsent sur lui, comme aussi toutes les peines et les soucis de nos vies, ne pourront être levés et apaisés que par un retour sincère à Dieu, au travers de la repentance.

Enfin, Chrétiens, nous voulons prier. La prière, selon l'Evangile, doit être constante. Elle nous maintient dans la communion avec Dieu et avec nos frères, et elle nous donne la paix et la joie du cœur.

Chers Frères et Soeurs, nous sommes tous conscients de l'importance du message qui nous est adressé en ce jour. Il concerne notre vie tout entière et réclame de notre part une décision. Si nous entendons l'appel, nous serons semblables à la maison construite sur le roc dont Jésus-Christ a dit: « La pluie est tombée, les torrents ont débordé, les vents ont soufflé et se sont déchainés contre cette maison, elle n'est pas tombée. »

BERNE, en septembre 1952. Le Conseil Synodal.

A ALEXANDRIE

ÉCOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Année scolaire 1952 - 53

RENTREE DES CLASSES:

Jeuudi 2 Octobre 1952, à 8 heures, pour toutes les classes

Les inscriptions des nouveaux élèves seront reçues à l'École, à Chatby, le mercredi 1er octobre, de 10 h. à 1 h.

Les parents sont priés d'apporter une copie du certificat de naissance délivré par le Consulat, un certificat du médecin scolaire, Dr. R. Preiswerk, Tél. 24330, et un passeport ou une autre pièce d'identité.

SOCIÉTÉ "HELVETIA"

OUVROIR DES DAMES SUISSES

Les séances de couture reprendront à partir du mois d'octobre, le premier et le troisième lundi de chaque mois.

Le Comité espère que les dames membres de l'HELVETIA voudront bien encourager notre oeuvre en participant aussi souvent que possible à ces réunions.

INSTITUT SUPERIEUR

DE SERVICE SOCIAL D'ALEXANDRIE

L'Institut Supérieur de Service Social d'Alexandrie porte à la connaissance du public que la Section Internationale (cours en langue française et anglaise) rouvrira en Octobre si le nombre d'inscriptions des étudiantes est jugé suffisant par la Direction.

La condition essentielle exigée des jeunes filles ou dames qui s'inscrivent est d'avoir le Baccalauréat deuxième partie ou un équivalent. On est prié de se munir du Diplôme le jour de l'inscription.

Le Diplôme d'Assistante Sociale s'obtient au bout de trois ans d'études techniques et Pratiques (Stages).

Les étudiantes non détentrices du Baccalauréat ou de son équivalent ne peuvent être qu'auditrices.

GENÈVE ACCUEILLE LES PAPYROLOGUES

Les papyrologues, dont on sait qu'ils se consacrent à l'étude des documents antiques écrits sur papyrus, et plus particulièrement des documents d'époque ptolémaïque et romaine découverts en Egypte, ont pris depuis quelque vingt ans l'habitude de se réunir tous les trois ans, et chaque fois dans un pays différent. Leurs réunions, interrompues par la guerre, ont repris vie, et Genève vient d'accueillir au début de septembre le Septième congrès international de papyrologie.

Plus de cent trente savants y ont participé, et pas moins de trente-sept académies et universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, du Canada, de l'Egypte, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède s'y sont fait représenter. D'Egypte l'Université d'Alexandrie avait délégué M. Abdel Mohsen Bakir.

Si Genève a été choisie pour siège de ce congrès, c'est parce que la papyrologie y est en honneur depuis plus d'un demi-siècle, grâce à l'amitié qui liait Jules Nicole, un helléniste de premier ordre, et professeur de grec de l'Université, à Edouard Naville, l'égyptologue bien connu qui fouillait la Vallée du Nil. Avec les fonds que Jules Nicole recueillait dans sa ville, Edouard Naville a pu acquérir un certain nombre de papyrus. On y trouve des textes littéraires, des documents administratifs et militaires, des lettres privées. Ils sont presque tous rédigés en grec, la langue officielle de l'Egypte, d'Alexandrie à la conquête arabe; toutefois quelques-uns sont en latin.

Après Jules Nicole, son ancien élève, M. Victor Martin, aujourd'hui titulaire de la chaire de grec de l'Université depuis plus de trente ans, s'est appliqué à mettre en valeur la belle collection genevoise de papyrus. M. Victor Martin, dont on se rappelle le passage en Egypte en automne 1950, lors de la seconde campagne des fouilles franco-genevoises exécutées à Qasr Qarun au Fayoum, est aujourd'hui un des maîtres de la papyrologie, un maître admiré et aimé. On conçoit sans peine que les papyrologues du monde entier l'aient appelé à présider leur Septième congrès: ils ont voulu lui témoigner leur amitié autant que rendre hommage à ses précédentes œuvres.

M. Victor Martin, désireux d'éviter l'éparpillement de beaucoup de congrès lors desquels on entend de trop nombreux orateurs parler de sujets intéressants certes, mais trop divers, a donné un thème au présent congrès, et ce thème était: l'originalité de l'Egypte dans le monde gréco-romain. En cinq après-midi et matinées bien mais pas trop remplies, du 1er au 6 septembre, les congressistes ont entendu non seulement des communications sur des sujets particuliers se rapportant au thème général mais aussi des exposés, voire des conférences traitant de vastes matières. Retenons parmi ces dernières la conférence fort belle, admirablement charpentée et présentée avec infiniment de charme, de Mlle Claire Préaux, de Bruxelles, sur « Les raisons de l'originalité de l'Egypte ». Et parmi les précédents, le très bel exposé de M. A. Pignaniol, de l'Institut de France, sur « Le statut augustéen de l'Egypte et sa destruction ».

En marge du congrès, M. Victor Martin avait organisé une exposition d'une partie de la collection genevoise de papyrus. Extrêmement bien présentée dans une des salles de la Bibliothèque publique et universitaire, cette exposition a permis au profane en papyrologie d'admirer, entre autres, un fragment d'œuvre de Plutarque, un autre d'Eschine, un rôle de légionnaires de l'armée d'Egypte sous les empereurs Titus et Domitien, un rapport de fermiers des droits de pêche, un acte de vente d'une chamelle, et bien d'autres encore, tous documents datant des trois premiers siècles après J.-C.

En mentionnant encore une réception des congressistes par les autorités cantonales et municipales, une promenade en bateau de Genève à Nyon et de charmantes fins d'après-midi dans les belles propriétés de M. Denis van Berchem à Satigny, de Mlle Marguerite van Berchem à Frontenex, de M. Martin Bodmer à Coligny et de M. le baron von Harth à Vandœuvre, réceptions et promenades qui, en dehors de rencontres moins grandes, ont permis aux papyrologues de se retrouver entre amis de nations parfois très éloignées, nous aurons donné un aperçu de ce récent congrès.

COMMEMORATION

DU JEUNE FEDERAL

Une cinquantaine de personnes, réunies dans les jardins du Cercle Suisse ont célébré le Jeûne Fédéral.

Monsieur le pasteur DuBois, qui cette année est resté en Egypte, s'excuse de ne pouvoir nous lire le mandement qui est lu en ce jour, dans toutes les églises de notre pays, mais il ne lui est pas encore parvenu.

Après avoir demandé au Très Haut, sa bénédiction il nous lit quelques versets du Psaume 85, puis, dans l'épître aux Romains, chapitre 12, il détache cette phrase qui est bien de circonstance dans les temps troublés que nous vivons: « Demandez la Paix de Jérusalem ». En développant et analysant ce thème M. le pasteur DuBois, nous place devant nos responsabilités de chrétiens, insistant sur le fait qu'il ne nous suffit pas de demander la Paix, mais que si nous la voulons nous devons tous travailler à son avènement.

Un thé servi avec des tartes délicieuses nous reporte en souvenir au pays, où en ce jour, les gâteaux aux pommes, et aux pruneaux font dans chaque famille les délices de tous, et, les cloches sonnant à toute volée nous redisent le pourquoi de ce jour de prières.

AU CAIRE

ÉCOLE SUISSE DU CAIRE

La rentrée des classes est fixée au

Mercredi 1er Octobre 1952, à 8 h. p.m.

Pour tous renseignements et nouvelles inscriptions, la Directrice de l'École se tiendra à la disposition des Parents les lundi 29 et mardi 30 septembre, de 9 à 12 h.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Une date à retenir

SAMEDI 11 OCTOBRE 1952

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

à la Villa Pax

Détails seront publiés par la suite.

LE PARC NATIONAL ET LA BASSE-ENGADINE

SERONT-ILS SACRIFIÉS?

Le canton des Grisons a été le dernier à s'ouvrir à la circulation automobile. Il a largement récupéré le temps perdu. Sur tous ses cols, la circulation est intense. Un ruban presque continu de voitures, de cars, de camions, de motocyclettes serpente dans les deux sens du fond des vallées jusqu'aux altitudes sauvages où le roc remplace la végétation.

En face de la route, le rail, construit avec une si belle audace il y a un demi-siècle, fait déjà un effet désuet. Ces petits trains rouges qui entrent et sortent de leurs tunnels font penser à un grand jeu mécanique, et ce n'est pas sans mécanisme, pour peu qu'ils ne soient pas insensibles, que les passagers des cars regardent passer ces wagons sans voyageurs.

Plus que d'autres encore, les régions alpines en subissent les effets. Elles sont devenues nos mines de houille blanche. Elles s'ouvriraient naguère à quelques chercheurs d'or, dont les fouilles intructueuses ont passé à l'état de curiosités historiques. D'autres mineurs sont montés au pied des déserts de glace, munis d'engins qui en quelques mois changent le visage d'un pays. Sur le palier supérieur de la vallée de l'Oberhalbstein, creusée par la rivière Julia, on se trouve assez brusquement devant un gouffre immense, au fond duquel circulent incessamment des pelles mécaniques. Pour s'élever au-dessus de cette excavation prodigieuse, que remplira un bassin d'accumulation, la route gravit le flanc de la montagne d'où apparaissent, rendues minuscules par la profondeur, les machines qui transforment l'aspect du paysage. Au delà, vicieux de leurs habitants, les maisons de Marmorera attendent l'heure de leur engouffrement. Un village va disparaître de la carte nationale. Celui-ci a accepté de se suicider, contrairement aux villages du Rheinwald, dont la résistance fut victorieuse et d'autant plus belle que ce fut celle d'une poignée de villageois contre des forces qui semblaient invincibles. L'humble foyer avallé triomphé de la puissante dynamique.

Notre temps en fut plus remué qu'il ne voulait se l'avouer. Ce fut le commencement d'une inquiétude. L'homme allait-il se laisser complètement asservir par la matière? Allait-il perdre son âme dans le machinisme? Cette crainte informulée se concrétisa, il y a quelques mois, autour de la chute du Rhin. Aux quelques esprits dédaigneusement qualifiés d'intellectuels ou de romantiques qui signalaient le danger, se joignit pour la première fois un véritable mouvement populaire.

Du moins apparaissait-il comme anormal que cette mainmise sur un morceau du patrimoine commun pût se faire à la barbe du peuple qui se considérait comme le propriétaire légitime des beautés de la patrie, accessibles à tous. Un résultat concret est sorti de ce mouvement désintéressé et vaincu: une initiative demandant que des dépossessions de cette envergure ne puissent être consenties sans la volonté du peuple, par simple décision irrévocable du gouvernement fédéral.

Ces faits deviennent présents lorsqu'on approche du Parc national. Il est hautement regrettable que cette admirable réserve naturelle soit située si loin des cantons romands, et très souhaitable qu'on en facilite l'accès aux jeunes générations particulièrement. Si l'on pouvait y conduire nos écoles, il y aurait peut-être quelque chose de changé en bien dans notre opinion publique, le commencement d'une libération de l'esprit asservi à ce qu'on appelle improprement la civilisation de deux termes contradictoires.

Une bonne partie du public se fait encore des idées fausses sur ce Parc national. La faute en est surtout à cette expression de parc qui suscite des images d'animaux sauvages vivant derrière des clôtures, de sentiers sablés et de bancs pour les promeneurs. Nombreux encore sont les visiteurs qui arrivent avec du sel dans leur sac de touriste pour l'offrir aux chamois, aux cerfs, aux bouquetins et aux marmottes qu'ils rencontreront sur leur chemin. Il est bon de redire que ce parc est une réserve, un vaste canton des hautes Alpes dont les huit vallées doivent demeurer dans leur état naturel, sans aucune intervention humaine, afin que la science puisse s'y livrer à des études biologiques nécessaires au

LA QUESTION JURASSIENNE

Voici le texte des questions posées par M. Alfred Grütter, député indépendant au Grand Conseil bernois, dans l'interpellation qu'il a déposée à la suite de la manifestation organisée dimanche à Delémont par le Rassemblement jurassien:

1. Comment conceit-on aujourd'hui le problème jurassien? A la suite des mesures prises et des efforts déployés, un apaisement des esprits est-il intervenu, ou le contraire, s'est-il produit? 2. Quelles conclusions le Conseil exécutif tire-t-il, à la suite de son examen de la situation? Considère-t-il comme justifié d'envisager d'autres mesures que celles qui sont exposées dans son rapport de 1949? 3. Le Conseil exécutif est-il notamment prêt à reconnaître le Rassemblement jurassien comme partenaire dans des pourparlers sur des problèmes jurassiens, ou quels motifs peut-il invoquer contre cette idée?

SOCIÉTÉ DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)

Reg. Comm. 30139

Transports de marchandises générales par camions à plateforme et produits pétroliers par camions citernes

Atelier complet pour construction de CARROSSERIES et CHASSIS pour AUTOBUS, CAMIONS, etc.

ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71436

Branches Transports Téléphones: 28731-2, 21227, 28930

KOUBBEH: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4 - 79094

SUEZ: Téléphone: 211

PORT-SAÏD: Téléphone: 484 ISMAILIA: Téléphone: 348

W. ESCHER

Branche Produits Pharmaceutiques 15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE 6, RUE EL BATAL AHMED ABDEL AZIZ, LE CAIRE

Magasin de vente à Alexandrie

4, RUE MARIETTE PACHA.

POUR UN SEJOUR AGREABLE EN EUROPE

VOYAGEZ PAR

THOS. COOK & SON (Continental and Overseas) Ltd.

l'unique Maison de réputation mondiale

Pour réservations s'adresser:

LE CAIRE: 4, Rue Champollion, Kasr El Nil, Tél. 46395. ALEXANDRIE: 1, Rue Fouad Ier, Tél. 27830. PORT-SAÏD: 11, Rue Sultan Hussein, Tél. 2066.

TOUS LES TRACAS VOUS SERONT EPARGNES

HOME INTERNATIONAL DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita - ALEXANDRIE

Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

PENSION POUR JEUNES FILLES PRIX: P.T. 20 à 50 par jour suivant la chambre Proximité de la mer Tél. 28056, En Ville.

RADIOS-RADIOGRAMOS



MARCONIPHONE

Le dernier mot de la Technique Moderne

le plus grand perfectionnement radiophonique pour faciliter la localisation des stations à ondes courtes

Soleils distributeurs VOGEL & Co. 16 Sh. Adly Pacha - Le Caire - Tel. 53522

SPIRO SPATHIS

MANUFACTURER HIGH GLASS MINERAL WATERS

8, Sharia Khalig El Khür (Emad El Din) - CAIRO Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925

BUFFET de la Gare des C.F.F. - Bâle

Le restaurant préféré pour sa bonne cuisine et son service rapide. Tél. 5 96 60 Charles Müller - Soutter

DONATIONS

- En mémoire du regretté M. HANS KUPPER
En faveur de la «Société Suisse de Secours d'Alexandrie»: M. et Mme Rodolphe Bless 2500 M. et Mme Othmar Schnyder 1000 MM. Delaquis et Trog 500 M. et Mme J. R. Krebsler 500
En faveur de l'«Ecole Suisse d'Alexandrie»: M. et Mme Rodolphe Bless 2500 M. et Mme J. Landert 500 Mlle Alexa Amman 500 M. et Mme B. de Viragh 300 M. et Mme Ch. Kohler 200
En faveur de l'«Ecole Primaire Suisse»: MM. Delaquis et Trog 500 M. Ph. Contavas 400 M. Costi Bernardo 300
En faveur du «Fonds Jacot» de l'«Ecole Suisse d'Alexandrie»: M. et Mme Alfred Trog 500 M. et Mme Maurice Fiechter 100
En faveur de l'«Eglise Protestante d'Alexandrie»: M. et Mme C.L. Burekhardt 1000 M. et Mme W. Tschanz 200

AUX GRANDS CONSEILS

...de Berne

Le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes de la Banque cantonale. Le capital de dotation, soit 40 millions, recevra un intérêt de 4,5%. 200.000 francs seront versés au fonds de réserve et un montant équivalent au fonds de construction, 1.014.000 francs sont attribués à la réserve générale pour risques. La dette de l'Etat, qui était auparavant de 40 millions, ne s'élève plus qu'à 34 millions.

Le gouvernement a accepté une motion, transformée en postulat, d'un député libéral-socialiste, visant à compléter la loi de 1953 sur les mines, afin d'y insérer des dispositions sur l'octroi de concessions intéressant les recherches pétrolières. Le porte-parole du Conseil exécutif a révoqué une dizaine de maisons s'intéressant aux recherches pétrolières dans la zone molassique du Plateau, zone qui s'étend sur plusieurs cantons. Finalement, le Grand Conseil a décidé d'accepter la motion du député libéral-socialiste, alors que le Conseil exécutif suggérait, certes, de la prendre en considération, mais seulement sous forme de postulat.

Le Grand Conseil bernois a examiné des questions se rapportant à la direction de l'agriculture. Le représentant du gouvernement a regretté qu'il n'ait été fait qu'un si faible usage de 50 à 55% pour la construction de logements pour les domestiques.

Une motion paysanne a demandé la révision de la loi de 1908 en faveur de l'élevage du bétail, mais il a été admis que cette révision se fera dès l'application de la nouvelle loi sur l'agriculture.

Un député paysan ayant interpellé sur l'aide financière apportée aux paysans de l'Oberland qui ont été atteints par les avalanches de l'année dernière, il lui a été répondu que les subventions se sont élevées à 55% des dommages et que des secours spéciaux ont été accordés en cas de détresse particulière.

Une interpellation socialiste a demandé au conseil d'Etat d'intervenir auprès de la confédération pour introduire le contrôle des prix du bois de chauffage. Le gouvernement a refusé en faisant valoir que les prix et les conditions de ravitaillement sont de nouveau à un état normal.

Le Grand Conseil a examiné ensuite la loi d'introduction du nouveau droit foncier. Des divergences se sont élevées au sujet de la détermination de zones agricoles. La majorité du parti des paysans, des artisans et des bourgeois s'est prononcée contre le projet qu'appuyait les socialistes. Au vote, la nouvelle disposition a été repoussée par 76 voix contre 65. En votation finale, la loi a été approuvée par 72 voix contre 9 et de nombreuses abstentions.

Enfin, le rapport de gestion du département des finances y compris la caisse de crédits bernois a été approuvé.

Le Grand Conseil s'est occupé du rapport de la direction des finances, des crédits supplémentaires et du compte d'Etat qui boucle par un total de 258 millions de dépenses brutes avec un excédent net de 354.000 Fr. L'exposé souligne l'accroissement sensible des engagements de l'Etat, comme par exemple des secours aux chemins de fer privés, des allocations de vie chère, etc. Le produit des impôts a augmenté en trois ans de 97 à 113 millions. On regrette à ce sujet que des retrocessions n'aient pas lieu dans une mesure plus large malgré la haute conjoncture. Le directeur des finances a souligné l'amélioration de la situation financière et cela même par des dépenses croissantes pour les constructions, les voies ferrées et les compensations de vie chère, etc. Des amortissements de 5,5 millions ont été faits pour des emprunts fermes et les dépenses pour les chemins de fer, se montant à 5,1 millions, ont été amorties aux trois quarts.



Swiser Powder
Né en 1909 sous le nom de **Poudre Suisse**
Unique et infailible pour prévenir et guérir: Hamonil, Inflammation, Ecorchures, Inflammations, Pieds blassés par la marche. Indispensable pour la toilette des bébés. Désodorise la transpiration.

1909 - 1952
43 années de succès ont consacré sa réputation.
Dans toutes les Pharmacies et Drogueries d'Egypte.

La décision du Grand Conseil concernant la participation des Forces motrices bernoises à celles de Mauvoisin S.A., à Sion, dans la mesure de 20 0/0 ou de 20 millions de francs, a été approuvée. Le directeur des finances a donné un aperçu de ce sujet des projets concernant des usines à Gadenen, Saunetsch, au Simmenthal et dans le cours inférieur de l'Aar. Aucun de ces projets n'est encore mûr.

Une interpellation radicale a demandé un cours psychologique relatif à l'activité dans l'administration de l'Etat, vœu que le directeur des finances a promis d'examiner.

Enfin, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion de la direction des travaux publics et des chemins de fer. Une série de demandes visant à la construction de routes a été présentée, demandées qui seront examinées par le directeur des travaux publics. Un postulat paysan demande la révision de la loi d'alignement et une motion radicale la construction de pistes cyclables.

Le grand conseil bernois a examiné en deuxième lecture la loi sur la compensation financière dans le canton de Berne. Les dispositions sur la compensation financière directe qui prévoit la création d'un fonds de compensation grâce à certaines attributions, ont été adoptées sans changements, de même que les dispositions sur la compensation financière indirecte, selon lesquelles les prestations de l'Etat aux communes doivent être proportionnées à l'état des finances de ces dernières. Après avoir repoussé deux motions socialistes et une motion radicale, la loi a été votée à une grosse majorité. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 1953.

Le grand conseil a ensuite approuvé des crédits pour des constructions de routes et des transformations d'immeubles pour un montant total de 1,3 million.

Une motion radicale a réclamé un décret concernant la participation financière des propriétaires fonciers à la construction des routes. Cette motion a été adoptée.

Une motion paysanne réclamant que l'on lutte contre la poussière par l'asphaltage des routes dans la région de Sharzenbourg, a été adoptée sous forme de postulat.

Une motion paysanne réclamait aussi le remplacement du pont de bois de Haslo-Rüegg par un pont en béton. Le chef du département des travaux publics défendit le maintien du pont actuel qui devrait être rénové. La motion fut acceptée une fois que l'on eut renoncé à prescrire la construction d'un pont en béton. Une interpellation sur l'amélioration des habitations des gares sur la ligne de chemin de fer Gürbetal - Berne - Schwarzenbourg, a été acceptée pour examen. Une interpellation radicale sur les accidents lors des travaux de la voie ferrée qui suit la rive droite du lac de Thoune fut retirée, tandis qu'une interpellation paysanne concernant une chaussée pour cyclistes de Heimberg à Steffisburg fut acceptée.

La session d'automne est close.

Ouvrant à Genève la 8ème assemblée générale de l'Association du transport aérien international (IATA). M. Jos. Escher, chef du département fédéral des postes et des chemins de fer a prononcé un discours dans lequel il a d'abord souhaité la bienvenue aux délégués au nom du conseil fédéral et il a ajouté:

« Si l'on considère les progrès réalisés dans l'aviation commerciale depuis 1945, date de la fondation de votre association à la Havane, on est à la fois stupéfait et ravi de leur ampleur. Or, il est certain que, dans la création de l'IATA, un développement aussi réjouissant n'aurait pas été possible. L'existence d'un organisme supranational, ayant à défendre un intérêt personnel ou particulier, s'imposait de toute évidence pour coordonner le travail des diverses entreprises de transports aériens internationaux, créer un réseau mondial harmonieux au bénéfice, comme le veulent vos statuts, des peuples du monde entier, faire progresser la sécurité grâce à des études techniques approfondies, pour le plus grand bien non seulement des entreprises, mais aussi de leur clientèle. Il est naturel que pour arriver à un résultat, il a fallu que chaque membre de votre association se soumette aux décisions d'une majorité, qu'il renonce à sa complète liberté d'action, à l'instar des cantons suisses, qui ont abdiqué une partie de leur souveraineté en faveur de la Confédération dans l'intérêt de tout le pays. »

L'orateur a parlé ensuite de la création de la « classe touristique » qui a pour but d'attirer au transport aérien une plus grande partie de la population et il a exprimé l'espoir que cette expérience sera une réussite.

« Une question d'une extrême importance est posée aujourd'hui et examinée par divers organismes internationaux: celle de la création d'une seule entreprise de transports aériens en Europe. Cette idée est pas nouvelle, elle a déjà été fort débattue à Genève, lors de la célèbre conférence du désarmement de 1952-53... A la conférence de

...de Zurich

Le Grand Conseil a poursuivi l'examen du rapport de gestion au Conseil d'Etat pour 1951. Dans un discussion, sur la gestion de l'apurement des travaux publics, on remarqua la rapide construction de certains tronçons de routes. A ce propos, M. Meierhans, directeur des travaux publics, déclara que le Conseil se serait incessamment saisi d'un programme de plusieurs années concernant la construction de routes dans le canton de Zurich: il aura alors l'occasion de fixer son attitude. Sur une question posée par un député du centre, le chef des travaux publics poursuivit disant que la construction d'un nouvel hôpital vétérinaire coûterait de 15 à 18 millions de francs. Le Grand Conseil a finalement adopté le rapport de gestion pour 1951.

Il a aussi approuvé les comptes d'Etat pour 1951 qui comportent 276 millions de recettes et 272,5 millions de dépenses, avec un excédent de recettes de 3,5 millions. L'impôt cantonal a rapporté 120,1 millions de francs en 1951. A la fin de l'année comptable, la dette de l'Etat s'élevait encore à 98,7 millions de francs.

L'initiative populaire de l'Association des laboratoires dentaires du canton de Zurich pour l'abaissement du prix des dentiers, a été transmise au Conseil d'Etat pour avis.

Respondant à une interpellation socialiste sur la protection des ouvriers à domicile, M. Meier, président du Conseil d'Etat, déclara notamment qu'il était exact que des fraudes avaient été commises au détriment de ces travailleurs. Le département de l'économie publique, chargé de l'application de la loi fédérale sur le travail à domicile, continuera à l'avenir toute son attention à ce problème. Pour combattre certaines pratiques malhonnêtes, il est recommandé de continuer à informer les travailleurs à domicile. La presse de son côté devrait contribuer à protéger les travailleurs à domicile en refusant d'insérer des annonces douteuses et en publiant des articles de mise en garde. Une motion socialiste a souligné la pénurie aiguë de lits dans le nouvel hôpital cantonal de Zurich et demanda un dédommagement financier pour les patients qui doivent être hospitalisés de ce fait dans des cliniques privées. Il conviendrait aussi de faciliter la tâche des communes, qui est de fournir un nombre suffisant de lits d'hôpital, par une collaboration active du canton. M. Heusser, directeur du département de la santé publique, a accepté la motion pour examen.

...de Schaffhouse

Le Grand Conseil schaffhouseis a approuvé lundi le rapport de gestion et les comptes de l'usine électrique cantonale et approuvé la répartition du bénéfice, dont 450.000 frs iront à la caisse d'Etat et 50.000 frs comme subside extraordinaire à l'AVS.

La proposition du conseil d'Etat tendant à autoriser le vote des femmes en matière ecclésiastique a été approuvée en première lecture. Le Conseil a également sienné la suggestion du gouvernement d'augmenter de 20 0/0 le traitement de base des fonctionnaires et employés de l'Etat.

ASSOCIATION DU TRANSPORT AERIEN INTERNATIONAL

Chicago en 1944, le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait un plaidoyer remarquablement éloquent en faveur de la création d'un organisme unique, chargé de l'exploitation des lignes aériennes dans le monde entier. Cette proposition, saluée par les applaudissements vigoureux de tous les délégués n'avait recueilli au vote que quelques voix, l'apparente contradiction entre les applaudissements et le vote s'expliquait aisément: on acclamait un idéal, mais on le tenait pour pratiquement irréalisable. M. Escher a fait une comparaison entre les transports aériens et la création de la Confédération suisse qui a mis cinq siècles pour trouver sa base actuelle. Nos cantons sont séparés par des différences de races, de langues, de religion, de mentalités, mais ils sont unis par la poursuite d'un même but qui est, pour vos entreprises de développer les transports aériens internationaux pour les cantons suisses de défendre la liberté et la démocratie. L'union de base, vous avez déjà réussi à l'opérer en créant votre association, et l'adoption de vos statuts à la Havane fut en quelque sorte votre serment du Grütli. Nous sommes persuadés que sous la pression des exigences pratiques, pour autant qu'une nouvelle catastrophe n'annantisse pas le monde civilisé, votre union deviendra plus intime, la collaboration entre ses membres plus intense. Ce serait une erreur que de vouloir précipiter ce mouvement, l'aviation a maintenant ses organismes internationaux spécialisés, l'un de caractère gouvernemental, l'OACI, l'autre de caractère privé, l'IATA. Laissons-leur le soin de s'employer à une amélioration pro-

Bière TUBORG
Brune et Blonde

UN BAROMETRE DE L'ECONOMIE NATIONALE L'INDICE DU COUT DE LA VIE

Israëli, le grand homme d'Etat anglais, disait: « Il y a trois degrés dans le mensonge: le mensonge vrai, le satané mensonge et... la statistique. » Nous ne voulons pas faire notre cet adage; pourtant il faut reconnaître que trop souvent les statistiques sont faussées, déformées, mal interprétées, sciemment ou non. Que de fois il nous est arrivé de parcourir des publications bourrées de statistiques où l'on comparait des données essentiellement incomparables grâce à des alignements savants de chiffres. Que de fois, hélas! la statistique a été truquée pour les besoins d'une cause, que de fois des chiffres exacts ont été présentés d'une manière tendancieuse!

Ceci ne veut pas dire qu'elle soit toujours mensongère et qu'il ne faille rien attendre d'elle. On sait tous les services qu'elle a déjà rendus et est appelée à rendre soit dans l'étude des problèmes publics, soit dans le domaine de l'industrie et du commerce. Le calcul de l'indice du coût de la vie est par exemple indispensable en Suisse.

Le besoin d'un tel indice ne s'est pas fait sentir chez nous tant que la situation industrielle et économique mondiale était relativement « normale ». Les prix variaient assez peu en dehors des changements saisonniers, les salaires de même. Tout était plus ou moins stable. Mais dès la première guerre mondiale, la situation se modifia. L'économie suisse, comme celle du monde entier, passa par des périodes de prospérité et de crise, l'instabilité des prix et des salaires devint presque constante. Le calcul de l'indice du coût de la vie fut alors jugé utile, souvent indispensable, par toute une série d'associations économiques et professionnelles, car on se rendit compte qu'il était une des bases sérieuses pour la détermination de hausses de salaires pour le calcul d'allocations de chômage, etc. Enfin les économistes montrèrent qu'il était le meilleur instrument pour comparer le standard de vie dans différents pays lors de décisions à prendre concernant

la situation économique de la Suisse. Les premiers indices furent donc calculés dès 1914. Puis, en 1918 déjà, on assistait à la « guerre des indices », une série d'associations élaborant séparément le leur. En 1922 seulement l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (appelé alors « Office du travail ») publia le premier indice officiel. Sa base fut déjà révisée en 1926 avec la collaboration des organisations économiques directement intéressées et sous le contrôle de la commission fédérale des statistiques sociales. Une nouvelle révision s'est faite il y a un peu plus d'une année sous la direction de M. Ackermann.

Maig qu'est-ce que l'indice du coût de la vie? C'est « l'indication périodique de l'évolution moyenne des principales dépenses de la population ». En d'autres termes, c'est l'indication mois après mois, année après année, des augmentations ou diminutions des dépenses du citoyen (non pas en francs mais en pour-cent par rapport à une date donnée). Voyons comment il se calcule:

Dans certains pays on divise le chiffre de la consommation nationale des différents produits sur le marché par le nombre de familles de quatre personnes établies sur celui-ci. On obtient ainsi le budget type de la famille moyenne du pays considéré. Ailleurs on tire ce même budget de l'étude des dépenses de trente ou quarante familles représentant tous les milieux.

En étudiant ces budgets on arrive à déterminer l'importance de chaque produit consommé. Evidemment, il y en a des centaines comme il y a des centaines de toutes sortes. Il s'agit donc de laisser de côté les articles qui ne sont presque pas utilisés, ces dépenses n'influençant que légèrement le budget moyen; il faut choisir, entre deux articles à peu près égaux, celui qui est le plus représentatif de la consommation normale.

On comprend donc immédiatement que chaque pays englobe dans son calcul de l'indice des produits différents (tant il

est vrai que le climat, la situation géographique, le mode de vie sont différents dans chaque pays, donc la consommation également). Ainsi celui calculé actuellement en Angleterre porte sur trente produits classés en 5 groupes. Dans d'autres pays il a pour base 20, 25, 40 articles. L'indice français tient compte de produits comme le pain et le lait dont le prix ne varie pour ainsi dire jamais (grâce aux subventions notamment) en revanche dans les 34 marchandises et dépenses qu'il a pour base, certaines ne figurent pas dans le calcul suisse. Le groupe des produits alimentaires types qui comprend 14 articles en Angleterre n'inclut ni le porc ni le veau mais le mouton et le poisson, etc.

Le premier indice suisse de 1922 ne portait que sur des dépenses d'alimentation. L'indice calculé jusqu'en 1950 comprenait, lui, l'alimentation, l'habillement, le chauffage et l'éclairage, le logement. Enfin celui qui l'on calcule actuellement tous les mois tient compte de six groupes de dépenses. On y trouve seulement les dépenses d'alimentation, de chauffage, d'habillement et de logement, mais encore celles de nettoyage et le groupe important de « divers » (dépenses pour articles de ménages, journaux, tabac, boissons, voyages, loisirs, etc.). On a complété en 1950 l'indice de 1922 en incorporant dans le groupe alimentation les fruits et les légumes qui n'y figuraient pas, tout comme les saucisses si importantes dans les repas d'outre-Rhône. Pour l'habillement on tient compte maintenant du prix des vêtements sur mesure, ce que l'on ne faisait pas en 1922, et de la confection féminine si spéciale. Le coefficient de chaque groupe au total des dépenses a été fixé comme il suit: alimentation 40 0/0, chauffage et éclairage 7 0/0, habillement 15 0/0, logement 20 0/0, nettoyages 3 0/0, divers 15 0/0.

L'indice du coût de la vie a été très critiqué chez nous jusqu'à révision en 1949-1950. On disait notamment: même si ce calcul est rigoureusement exact (et nous pouvons avoir foi en son auteur: l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers), il n'en reste pas moins basé sur la « consommation réputée constante » d'une famille moyenne suisse. En effet, voilà ce que l'on trouvait textuellement dans « Vie économique » publication du département de l'économie publique: « L'indice du coût de la vie s'appuie sur des budgets de familles suisses représentant aux années 1912, 1920 et 1921. Il constitue un moyen d'observer, à partir ces chiffres de consommation représentatifs, les variations de la dépense se rapportant à un certain niveau de vie réputé constant » il fait donc en principe abstraction des déplacements qui viennent à se produire dans la part respective des divers groupes de dépenses. » Ainsi donc l'indice ne reflétait que les variations de prix des articles consommés à l'époque de son établissement il ne tenait pas compte des modifications (très réelles) intervenues dans le budget moyen suisse depuis près de trente ans (1922-1950).

C'est pour répondre à cette critique que l'on revisa notre indice en 1950. La part de l'alimentation aux dépenses globales n'est plus dans le budget moyen que de 40 0/0 (comme nous l'avons vu plus haut) tandis qu'elle était jusqu'à cette date de 57 0/0. D'autre part l'indice se calcule maintenant sur la base de comptes de ménages de 1936-1937 pondérés par d'autres de l'année 1948.

Mais qu'en est-il des impôts? On sait que la plupart des pays ne tiennent pas compte des impôts et taxes diverses. Deux calculs seulement à notre connaissance font entrer ces données dans la statistique du coût de la vie: ceux de la Finlande et du Danemark. La Suède, qui en tenait compte jusqu'à ces dernières années, y a renoncé. En Suisse également notre indice n'incorpore pas les impôts, or, disent les critiques, ils ont très fortement augmenté depuis 1914 et même depuis 1936-1937, en tous cas ils représentent chez nous 10 0/0 ou même plus des dépenses moyennes du citoyen suisse.

On a renoncé à inclure les charges fiscales parce que celles-ci diffèrent trop d'un canton à un autre. Un indice suisse des impôts aurait une valeur très relative et serait forcément inexact. D'autre part les experts estiment que l'indice doit refléter uniquement le prix des biens de consommation et des services et donc exclure les impôts qui ne sont pas « biens d'entretien ». Enfin, d'après les calculs des experts, on assure que l'inclusion des impôts dans l'indice modifierait ce dernier d'une manière insignifiante.

Il nous semble pourtant qu'il serait souhaitable, dans un simple but psychologique, d'inclure ces dépenses comme l'ont été celles, insignifiantes, de nettoyage (3 0/0). Mais peut-être un bureau fédéral ou une grande association déciderait-elle bientôt de calculer, une fois l'an par exemple, un indice séparé des impôts (officiel ou non) que beaucoup seraient bien curieux de connaître.

PETITE ANNONCE
No. 119. — A céder appartement de 4 chambres au centre de la ville, foyer d'avant guerre avec bonne sortie raisonnable. S'adresser à l'Administration du Journal.

QUE VOIR CE SOIR ?
Cinéma à Alexandrie
ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Les deux mondes » — « Zéro en conduite » (Films grecs).
AMIR — Tél. 27693 — « Diplomatic Courier » (Tyron Power, Hildegard Neff).
FOUAD — Tél. 25832 — « Barnabé » (Fernandel, Paulette Goddard).
LA GAITE — Tél. 71225 — « Young Man with a Horn » (Kirk Douglas, Lauren Bacall).
METRO — Tél. 22850/22858 — « Green Dolphin Street » (Lana Turner, Van Heflin).
MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « Give us this day » (Sam Wanamaker, Lea Padovani).
RIALTO — Tél. 24694 — « Fort Worth » (Randolph Scott).
RIO — Tél. 29038 — « Fugitive lady » (Janis Paige, Binnie Barnes).
ROYAL — Tél. 26329 — « The man in the street » (Gary Cooper, Barbara Stanwyck).
STRAND — Tél. 23222 — « Le ragazze di Piazza di Spagna » (Lucia Bosé, Marcello Mastroianni).

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E.
SERVICE RAPIDE DE LUXE
ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES
par le s.s. "EL MALEK FOUAD"
Prochains départs:
Vendredi 3 Octobre
Vendredi 17 Octobre
Vendredi 31 Octobre
Vendredi 14 Novembre
Vendredi 28 Novembre
Vendredi 12 Décembre
etc., etc.

ALEXANDRIE - BEYROUTH
par le s.s. "EL MALEK FOUAD"
Prochains départs:
Lundi 29 Septembre
Lundi 13 Octobre
Lundi 27 Octobre
Lundi 10 Novembre
Lundi 24 Novembre
Lundi 8 Décembre
Lundi 22 Décembre
etc., etc.

ALEXANDRIE - NEW-YORK
(via Beyrouth - Naples - Gènes).
Prochains départs:
s/s « KHEDIVE ISMAIL » 6 Octobre
s/s « MOHAMED ALI EL-KEBIR » 3 Novembre
etc., etc. (R.C.A. 16708)

Sécurité d'abord!
ASSUREZ-VOUS A
"LA GENEVOISE"
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée à Genève en 1872
CAPITAL ET RESERVES:
250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES
Directeur pour l'Orient:
A.M. DANISH Bsc. A.I.A.
21, Avenue Fouad Ier, au Caire.
A Alexandrie, 26, rue Fouad Ier Tél.: 29941.
« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.
« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles localisés urbains à des conditions avantageuses.

IONIAN BANK LIMITED
FONDEE EN 1839
CAPITAL AUTORISE ... £ 1.000.000
CAPITAL SOUSCRIT ... £ 600.000
FONDS DE RESERVE ... £ 200.000
DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE:
ALEXANDRIE : 7, Rue Adib — R.C. 374.
SUCCURSALE AU CAIRE : 34, Rue Adly Pacha — R.C. 75951
AGENCES EN EGYPTE : BENI-SOUF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M NIEH, TANTAH, ZAGAZIG
LONDRES — GRECE — CHYPRE

SOCIETE COMMERCIALE BELGO-EGYPTIENNE
S. A. E.
ANCIENNE MAISON J. GHYSELEN
ALEXANDRIE, 5, Rue Chérif Pacha
B. P. 654 - Reg. Comm. Alex. 36
Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Reg. Comm. 930
Privé 2250
Direction 2915
Bureau 2252
Quais charbons 20163
CHARBONS, ENGRAIS CHIMIQUES, DEDOUANAGES, TRANSPORTS ET MATERIEL DECAUVILLE.
Agents Généraux des Usines suivantes:
LA BRUGEOISE ET NICAISE & DELGUCHE: Toutes Constructions Métallurgiques.
USINES EMILE HENRIOT: Aciers Spéciaux pour toutes Industries.
USINES NESTOR MARTIN: Toutes sortes d'appareils de chauffage au charbon, au gaz, à l'électricité.
UNION COMMERCIALE BELGE DE BOULONNERIE: Boulons, rivets, écrous, tirefonds, crampons, accessoires de rails, etc...
DEMAG A.G. — Duisburg: Matériel pour Usines Métallurgiques, Grues, Ponts roulants, Drapeaux, Compresseurs, Palans, etc...
SCHIESS — Dusseldorf: Machines-outils, machines pour mines, etc.

BARCLAYS BANK
(DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)
LONDON OFFICES:
29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Walf, E. C. 2.
Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1.
CAPITAL AUTHORISED ... £ 15,000,000
CAPITAL PAID UP ... £ 9,276,875
RESERVE FUND ... £ 7,200,000
C.R. Alexandria No. 92
OVER 600 BRANCHES
Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Libya, Union of South Africa, The Rhodésias, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South-West Africa, British West Africa, British Guiana, British West Indies, British Honduras, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta, New-York (Agency) and Hamburg.
HEAD OFFICE : 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.
ASSOCIATED BANKS:
BARCLAYS BANK (CANADA): Montreal, Toronto and Vancouver.
BARCLAYS BANK (FRANCE) LIMITED, Branches in France and Algeria.
The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.
AFFILIATED TO BARCLAYS BANK LIMITED.